

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 26 septembre 2019

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Madame Patricia PALLUEL-BLANC, Madame Marina COMBAZ, Monsieur Paul MARTIN, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN, Madame Christelle LEVIEL

Étaient absents : Monsieur Hadrien PICQ (pouvoir à Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN), Monsieur François TERRIER, Monsieur Yoann JAUNY, Monsieur Cédric MEILLEUR

Secrétaire de séance : Marina COMBAZ

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du conseil du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Au vu d'éléments d'information à recueillir, la délibération portant sur l'approbation du rapport 2019 de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère est reportée à une séance ultérieure.

Point 1- Indemnité gestionnaire cantine année 2018-2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une indemnité forfaitaire de 190€ pour l'année scolaire 2018-2019 basée sur les effectifs moyens de 38 enfants par trimestre, à la secrétaire administrative scolaire au collège du Beaufortain chargée à titre d'occupation accessoire, de la gestion de la cantine scolaire municipale de Villard-sur-Doron.

Point 2- Budget principal - décision modificative n°2 – exercice 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 pour le budget principal 2019 permettant d'abonder notamment des dépenses d'investissement liées aux opérations suivantes : sécurisation de la route du Mont, mise en accessibilité de la mairie, acquisition d'un engin de déneigement.

Point 3- Cession du véhicule MERCEDES UNIMOG U500 immatriculé EX-265-JC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la vente du véhicule MERCEDES UNIMOG 500 et ses équipements au prix net de 75 000 € au Conseil Départemental 66.

Point 4- Périmètre OAP Etraz- Est Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'accord d'intervention et de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie pour une mission de maîtrise foncière visant à l'acquisition des biens immobiliers situés dans le périmètre de l'OAP Etraz-Est.

Point 5 - Approbation de la mission d'AGATE pour l'assistance technique pour le choix d'une maîtrise d'œuvre urbaine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition d'assistance de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) pour l'accompagnement technique dans le choix et le suivi de l'étude pré-opérationnelle relatifs au secteur d'OAP de l'Etraz-Est pour un montant à charge de la commune de 2 176.78€.

Point 6 - Modalités de commercialisation et conditions relatives à la vente des 3 terrains à bâtir libres du lotissement communal Le Cudray

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, les dispositions de la charte à force de servitude d'affectation relative au règlement d'attribution des lots et aux conditions de vente des 3 terrains à bâtir du lotissement communal Le Cudray à conclure avec les acquéreurs et fixe le prix de vente des terrains à bâtir au prix net de 75€ le m², TVA sur marge incluse.

Point 7 - Acquisition foncier emprise télésiège de la Légette

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées section D n° 1682 et 1679 pour une contenance respective de 5532m² et 220 m² appartenant à M. BAL PETRE en vue du classement dans le domaine public communal.

Point 8 - Communication du rapport d'activités 2018 de la CA Arlysère

Le conseil municipal avec 11 voix pour et une abstention, prend acte du rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Arlysère.

Point 9 - Autorisation dépôt DP et demande d'autorisation de défrichement sur parcelle cadastrée section D n°1599

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le projet d'extension de l'ESF pour le secteur débutant de Belambra, impactant la parcelle cadastrée section D n°1599, propriété du SIVOM dont la commune de Villard-sur-Doron a l'usufruit et autorise le représentant de l'ESF à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDT de la Savoie et une déclaration préalable de travaux en mairie.

Questions diverses

Le projet de travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité de la mairie est présenté. Les travaux se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint. Le conseil municipal regrette que dans le cadre de la répartition de l'enveloppe départementale de DETR, l'opération ne soit pas retenue alors qu'elle est définie comme prioritaire au niveau national.

Monsieur le Maire fait un point d'actualité sur Les Saisies.

La séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET



